

## Brèves de Normandie N°91 (Décembre 2009)

Normandie : A quand la chute du mur administratif de la honte ?

Le mur de Berlin est tombé il y a 20 ans.

Le mur administratif de la honte qui a ordonné la partition de la Normandie est vieux de 28 ans et il est toujours debout, soutenu par des politiques et administratifs qui n'ont comme justifications que leurs intérêts corporatifs, idéologiques, financiers voire de jouir d'une notoriété qu'ils sont dans l'incapacité d'acquérir autrement.

Quelles différences entre le mur de la honte allemand et le mur administratif de la honte normand ? Elles sont bien évidemment nombreuses et plus importantes dans leurs conséquences notamment sur certaines libertés par exemple d'aller et venir sans entraves en ce qui concerne le mur de Berlin.

Des similitudes existent néanmoins, nées de toute décision autoritaire.

La division administrative de la Normandie a été décidée arbitrairement (sans referendum, ni même consultation de la population de quelque manière que ce soit) par un administratif puis par des politiques soumis à l'administration, principalement par la loi de 1982 qui a érigé les régions en collectivité territoriales.

A l'origine (1955, alors que la Normandie existe depuis plus de DIX SIECLES) des circonscriptions d'actions régionales sont institués par décret ! Tout le monde sait qu'un décret ne fait l'objet d'aucune concertation avec le public et est décidé autoritairement par l'Etat via les ministères, néanmoins il a force de loi !

Elles ont initialement pour objet d'instaurer entre le pouvoir central et les administrations départementales un échelon de coordination.

Ces circonscriptions régionales doivent également servir à la consultation des forces économiques et sociales en vue d'élaborer des plans régionaux.

Le Général De Gaulle voit dans la régionalisation un moyen de rénover la société française.

Le referendum de 1969 échouera car lié à la réforme du Sénat.

La loi de 1972 institue les établissements publics régionaux. L'idée régionale progresse.

La loi de 1982 érige en collectivités territoriales les régions. Les premières élections des conseils régionaux ont lieu au suffrage universel en 1986.

Les normand.e.s ont été une fois de plus trompés d'une part parce que l'Etat a transformé ce qui n'était au départ qu'une simple mesure de découpage administratif en une collectivité territoriale avec des pouvoirs et compétences beaucoup plus étendus sans aucune concertation avec le peuple normand et d'autre part a doublé au détriment des contribuables normands les charges administratives de l'impôt régional en créant DEUX régions là où un

seule était grandement suffisante, les charges de l'Etat également doublées (deux préfectures, deux cours des comptes etc..etc...)

Deux fois plus de « Conseillers régionaux », de « Conseillers » économiques et sociaux, de charges de fonctionnement etc... avec en plus la faculté de lever l'impôt qu'ils votent pour les citoyen.ne.s et bien sûr d'abord et avant tout pour eux-mêmes sans avis, ni contrôle de la population concernée.

Dans la situation difficile actuelle une protestation d'innombrables élus notamment locaux s'élèvent contre la limitation des dépenses de l'Etat et la suppression de taxe professionnelle ? Auraient-ils même l'idée de faire des économies de fonctionnement où de limiter leurs indemnités et autres prébendes, de ne pas les cumuler ? Que nenni ils veulent toujours plus d'argent en augmentant (sans concertation évidemment) nos impôts locaux et en continuant à jouir de leurs privilèges.

Avant la Révolution le régime monarchique par essence autoritaire ne pouvait voter de nouveaux impôts et taxes qu'avec l'assentiment des Parlements provinciaux à moins de faire passer l'obligation de ceux-ci par le plus absolu autoritarisme à savoir la tenue d'un lit de justice par le roi. Les parlementaires provinciaux étaient le plus souvent issus de la Province et directement pris à partie par le peuple lorsque ce dernier voulait refuser l'impôt ou les nouvelles taxes. Ils n'avaient pas besoin de le consulter, il les attendait à la porte, dehors dans la rue...

Les acquits révolutionnaires aurait-ils faits oublier le vote du peuple y compris des impôts ?

Peu leur importe que les entreprises industrielles, commerciales, artisanales, agricoles soient en difficultés et ferment, puis licencient sous le poids des impôts et charges sociales, que les salariés et autres travailleurs voient leur pouvoir d'achat stagner ou pire régresser du moment que le leur se maintient voire progresse en s'exonérant d'ailleurs d'une part de ces charges et impôts qu'ils imposent par la force aux citoyen.ne.s. Voilà le type de raisonnement qui a entraîné les populations normandes vers un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale depuis des décennies, à des records de RMIstes, de foyers surendettés, à une situation sanitaire qui leur donne 10% de « chances de mourir plus tôt » que dans d'autres régions etc...etc...

Habitantes, habitants de Normandie, quelque soient votre situation sociale, économique, votre statut, soutenez les entreprises normandes, vos entreprises, votre emploi et votre pouvoir d'achat, ceux de vos enfants. N'oubliez jamais que ce sont elles et elles seules qui créent les richesses qui font vivre toute la nation y compris et avant tout l'Etat et ses serviteurs et salariés.

**Qui a écrit : « IL N'Y A DE CLASSES DIRIGEANTES QUE COURAGEUSES. A TOUTE EPOQUE, LES CLASSES DIRIGEANTES SE SONT CONSTITUES PAR LE COURAGE, PAR L'ACCEPTATION CONSCIENTE DU RISQUE. DIRIGE CELUI QUI RISQUE CE QUE LES DIRIGES NE VEULENT PAS RISQUER. EST RESPECTE CELUI QUI, VOLONTAIREMENT ACCOMPLIT POUR LES AUTRES LES ACTES DIFFICILES OU DANGEREUX, EST CHEF CELUI QUI PROCURE AUX AUTRES LA SECURITE EN PRENANT POUR SOI LES DANGERS ;**

**LE COURAGE POUR L'ENTREPRENEUR EST L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET LE REFUS DE RECOURIR A L'ETAT. POUR LE TECHNICIEN C'EST LE REFUS DE TRANSIGER AVEC LA QUALITE. POUR LE DIRECTEUR DU PERSONNEL OU LE DIRECTEUR DE L'USINE C'EST LA DEFENSE DE LA MAISON.C'EST DANS LA MAISON, LA DEFENSE DE L'AUTORITE ET AVEC ELLE CELLE DE LA DISCIPLINE ET DE L'ORDRE »(1)**

De plus en plus, des parties de la classe politique normande (surtout en région administrative haute-normandie, car c'est bien moins le cas de la région administrative basse normandie où c'est plutôt une minorité sclérosée) se déconnectent des réalités sociales et économiques de la population arc-bouté sur leurs certitudes idéologiques et la défense de leur situation politique et financière.

S'il n'y avait qu'une seule raison au-delà d'une notoriété retrouvée et d'une nouvelle dynamique économique pour réunifier administrativement la NORMANDIE la division du coût des doubles structures politico-administratives par deux serait une des prioritaires, sans compter les économies qui seraient faites au niveau de l'Etat (donc de nos impôts) le tout accompagné d'une réorganisation plus moderne fournissant un meilleur service aux populations !

Bien évidemment les effets pervers de la partition de la Normandie en deux sous-régions ne se limitent pas à cela.

D'innombrables illustrations peuvent être avancées :

- les propositions à l'Etat de feu la délégation à l'aménagement du territoire et des régions dite « DATAR » qui toujours sans concertation des citoyen.ne.s normand.e.s a décidé qu'il n'y aurait pas de métropoles régionales en Normandie. Dans la foulée l'Etat (politiques et administratifs complices) ont délocalisés vers Rennes, Lille, Nantes où même ailleurs nombres de services supra-régionaux qui étaient implantés sur le territoire normand et ce bien évidemment afin d'appauvrir le tissu social et économique normand en défavorisant les populations essentiellement laborieuses et pour favoriser les populations des autres régions notamment riveraines. L'un des derniers exemples est d'ailleurs significatif pour n'en être pas moins caricatural : des services de l'Armée ont été délocalisés de Normandie à Rennes par Monsieur Morin, élu normand, Conseiller Régional, Maire, auparavant député, ministre actuel des Armées.

- vous payez vos impôts à Rennes, les Cours d'Appel administratives sont délocalisées à Douai pour la région administrative haute-NORMANDIE, et à Nantes pour la r.a.b. NORMANDIE... Même les Avocats normands se soumettent au diktat administratif en délocalisant le centre de formation des élèves avocats à Lille ou à Rennes.

La Normandie, mère du droit Occidental et Anglo-saxon ne forment plus d'avocats sur son sol ! Un comble ! Alors que l'Université de Caen forme des « Avocats » anglo-saxons !

A la partition politique et administrative de la Normandie, d'autres entités étatiques, para-étatiques, associatives, sportives, économiques (pour bénéficier notamment d'infrastructures d'équipements, d'éducation, des services de l'Etat et autres) ...ont bien évidemment emboîté le pas pour des raisons compréhensives de coût et de facilités de fonctionnement essentiellement.

Le plus emblématique exemple est le comportement servile des quotidiens Paris- Normandie et Ouest-France qui ont bien évidemment suivi comme un seul homme des pouvoirs politiques et administratifs et autres groupes socio-culturels politiquement corrects en respectant scrupuleusement le mur administratif de la honte en le doublant d'un mur médiatique non moins honteux.

Les Normand.e.s de l'Eure et de la Seine-Maritime subissent la censure de la presse ainsi que ceux de l'Orne, de la Manche et du Calvados. Au-delà du mur administratif nous ne pouvons être informés de la vie de nos frères et sœurs des trois autres départements Normands qui eux n'ont pour seule source que le partisan breton Ouest-France qui respecte aussi servilement et jubiloirement que son confrère la ligne de démarcation politico-administrative.

D'ailleurs si les organes de décision de Paris-Normandie étaient intellectuellement loyaux, ils dénommeraient leur journal : « Paris-Région administrative haute-normandie » (même si le mot haute-normandie n'est pas français ! Regardez dans le dictionnaire, même votre traitement de texte le souligne en rouge comme étant une faute de français !)

Il fut un temps d'ailleurs où ce journal avait un bureau à Caen avec des correspondants. Il est d'ailleurs tellement imbu de ses certitudes et déconnecté des pratiques populaires qu'il ne se rend même pas compte que nombres d'acheteurs (malheureusement, mais on n'a qu'un quotidien) demandent « Le Normandie » aux marchands de journaux qui eux comprennent très bien et distribue le « Paris-Normandie » !

-etc...etc...etc...Relisez les anciennes « Brèves de Normandie » de nombreux autres exemples sont cités...

Que faire devant tant d'inepties ?

En 2010, aux élections régionales, citoyennes, citoyens de Normandie : VOTEZ.

VOTEZ pour celles et ceux qui s'engageront AVEC OBLIGATION DE RESULTAT pour IMMEDIATEMENT faire la réunification administrative de la NORMANDIE votée par les parlementaires !

Pour le développement social (emploi) et économique (pouvoir d'achat) des populations normandes unies.

Soutenez toutes et celles et ceux qui œuvreront pour le développement social, économique, culturel, sportif et éducatif des cinq départements normands ! UNIS !

Tel est l'objet de l'Association : « DEMAIN LA NORMANDIE ».

(1) JAURES et oui ! Jaurès dans « Les misères du Patronat » extrait de la dépêche de Toulouse. Edition N°7.880 du 28 Mai 1890.

Daniel Lemoine.  
Rouen-Normandie.